

Annecy, le 21 juin 2022

Écopâturage

Appel à vigilance après la disparition des moutons du cheptel communal

La Ville d'Annecy sollicite la vigilance de toutes les personnes qui fréquentent le massif du Semnoz pour tenter de retrouver les moutons du cheptel communal, qui se sont enfuis après une attaque de chien non tenu en laisse au niveau du parc de la Grande Jeanne.

La Ville possède son propre troupeau de 10 moutons, 1^{er} cheptel de la race locale Thônes et Marthod, pour l'entretien de terrains communaux (écopâturage)

Les moutons, de la race Thônes et Marthod, ont une laine blanche et noire, des cornes, et des bagues d'identification jaunes aux oreilles. L'un d'eux est entièrement noir. Le cheptel est composé de 10 brebis et 2 agneaux. A ce jour, malgré deux battues dans le Semnoz, seules 2 brebis ont été retrouvées.

Si vous sillonnez de long en large le Semnoz, souvent en dehors des sentiers battus, au cours de promenades à pied, en trail, en VTT... Et si vous les apercevez, ne vous approchez pas afin de ne pas les effrayer ce qui pourrait les faire fuir.

Contactez immédiatement :

- l'animalier au 07.60.03.73.52
- ou la garde générale au 04.50.33.89.86.

Pour rappel, les chiens doivent obligatoirement et en tout temps être tenus en laisse au sein du parc de la Grande Jeanne afin qu'ils n'effraient pas les animaux. De plus, par arrêté du 16/03/1955, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse en dehors des allées forestières lors des promenades dans les bois et forêts en période de reproduction de la faune sauvage, du 15 avril au 30 juin,. Toute personne contrevenant à ces règles s'expose à une amende.